

ENCEINTE AU TRAVAIL - Comment ça se passe ?

EST-CE QUE JE CONNAIS ...

- la procédure maternité dans mon entreprise ?
- les dangers de mon poste de travail ?
- les mesures de protections en cas de grossesse ?

PLUS VITE J'ANNONCE MA GROSSESSE, MIEUX NOUS SERONS PROTÉGÉS MON BÉBÉ ET MOI !

Pour le moment je gère,
je peux encore tout faire ?!

NON, bébé se développe et il est sensible à plein de choses DÈS LES 1^{ères} SEMAINES !

JE DOIS ÊTRE PROTÉGÉE SI JE SUIS EXPOSÉE À ...

Dès les premières semaines !

- Substances chimiques
- Microorganismes ou maladies
- Rayonnements (radioactivité, IRM, induction)
- Surpression ou manque d'oxygène
- Chocs, coups, risque d'accident

Ensuite...

- Fumée passive
- Beaucoup de bruit, de chaleur / froid, d'humidité
- Mouvements / positions pénibles / debout
- Porter plus de 5 kg
- Travail de nuit, rotation d'équipe, à la chaîne

QUE FAIRE SI MON ENTREPRISE NE ME PROTÈGE PAS ?

- Demander un certificat d'inaptitude à mon médecin
- Demander l'analyse de risques de mon poste à ma hiérarchie
- REFUSER DE FAIRE LES ACTIVITÉS DANGEREUSES
- Contacter l'inspection du travail
- Soutien et infos sur Enceinte-au-Travail.ch

PLUS D'INFO !



TOUTES LES INFORMATIONS, LES DOCUMENTS UTILES, LES OUTILS ET LE SOUTIEN SUR Enceinte-au-Travail.ch !